

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2021

**Présents** : F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, D.BEAUMESNIL, B.ERGERON, M.COURTUAT, A.FERRET, R.FORESTIER, D.GRANDMONTAGNE, A.LEROY-ARNAUD, S.SAGUETON, M.T. MARTIN,  
**Excusés** : H. BONCOMPAIN.

**Désignation du secrétaire de séance** : B. BERGERON est désigné secrétaire de séance.

**Adoption du CR du 8 octobre 2021** : Adopté à l'unanimité

**Aménagement de l'école publique – Choix de l'architecte** : Adopté à l'unanimité.

Le Cabinet Thierry et Gauthier MAGAUD a été retenu pour un montant des honoraires de 8,5% du montant HT des travaux. Il interviendra avec les entreprises SARL ROCHARD ET ASSOCIES (structure) et la SARL AVP INGENIERIE (économiste).

**Demande de Subvention DETR 2022 - Etude thermique Aménagement Ecole Publique** :

Une étude thermique doit être réalisée dans le but de dimensionner les travaux à réaliser et d'obtenir des subventions. Le coût de l'étude est estimé à 3 400,00 € HT.

Dans le but de financer l'étude thermique, une demande de subvention sera demandée au titre de la DETR. Le plan de financement suivant a été validé.

Etude thermique	3400 €	DETR	1700 €
		Fonds propres	1700 €
TOTAL	3400€	TOTAL	3400€

**Demande de Subvention DETR 2022 -Aménagement de l'école publique et Réfectoire.**

Le projet d'isolation de l'école a été évalué à 329.790 € (1<sup>ère</sup> phase). Ce projet de réhabilitation comprend Le changement de l'ensemble des huisseries de l'école et l'isolation du bâtiment. Une demande de subvention sera effectuée dans le cadre de la DETR 2022 avec une majoration de 50 % dans le cadre des bâtiments Basse Consommation. Adopté à l'unanimité.

**Décision modificative N°1 au BP 2021** : Adopté à l'unanimité

-3000 € à l'article 21571 (Matériels roulants)	+ 3000 € à l'article 1641 (emprunts)
--	--------------------------------------

**Dispositions budgétaires applicables avant le B.P. 2022** :

Dans l'attente du vote du B.P. 2022, le conseil municipal autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent soit 155 573,07 €

**Approbation du rapport de la CLECT du 30 septembre 2021 : Gestion des eaux pluviales urbaines** :

Dans le cadre de l'évolution de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) imposée par la loi NOTRe, la CLECT du 30 septembre 2021 propose la répartition des coûts suivantes :

- 2,5€ / habitant / an pour le fonctionnement
- 3,5€ / habitant / an pour l'investissement

Seule la zone concernant le bourg aggloméré est sujette à cette compétence. Le coût évalué par la CLECT s'élève à 4 548,00€ par an pour Saint-Hostien. Adopté à l'unanimité.

**Tarifs municipaux 2022** : Adopté à l'unanimité

Photocopie 0,20 € (C/0,20 €)

Droit de stationnement Taxi : 80 € (c/50 €)

Droit de place : 7 € jusqu'à 3m pour ½ journée (c/7 €)

14 € au-delà de 3 mètres pour ½ journée (c/14 €)

100 € Forfait annuel pour stationnement hebdomadaire (c/80 €)

Ramassage des encombrants

Jusqu'à 0,5m<sup>3</sup> : 7 € (c/7€) de 0,5 m<sup>3</sup> à 1 m<sup>3</sup> : 15 € (c/15 €) de 1 m<sup>3</sup> à 2 m<sup>3</sup> : 30 € (c/30 €)

Location salle communale du haut 200 € (C/220€)

Chauffage salle du haut (15 octobre au 15 avril) 30 €

Location salle communale du bas 80 € (c/80 €) Chauffage salle du bas (15 octobre au 15 avril) 20 €

Location de salle pour manifestations payantes des associations de Saint-Hostien : 0€

Location salle Haut et Bas entreprise et association extérieure (hors week-end) : 12 € /heure (c/10 €)

Caution : 500€ (c/500€)

Caution Ménage : 100 € (c/100€)

Option ménage sol : 100 € (c/100€)

Cantine scolaire : Elèves de Saint-Hostien: 2,90 € (c/2,70 €) Elèves de Queyrières: 3,30 € (c/3,20 €)

Adultes 6 € (c/6,00 €) Personnel Cantine : 2,90 € (c/2,90 €)

**Création d'un réseau d'eaux pluviales à l'Hermet** : Adopté à l'unanimité

Le montant approximatif des travaux est de 16 000,00 € selon le plan de financement suivant

Travaux des eaux pluviales	16 000 €	CAPEV dans le cadre de la compétence GEPU	8 000 €
		Fonds propres	8 000 €
TOTAL	16 000 €	TOTAL	16 000 €

**Création d'un lotissement – Transfert de biens de section N°1727 section B La Pénide dans le patrimoine communal – Objectif général** : Adopté à l'unanimité

Dans un objectif d'intérêt public : projet d'implantation d'un lotissement sur la parcelle N° 1727 section B d'une surface de 2 322 m<sup>2</sup>, il est nécessaire d'intégrer le bien de section susdit dans le bien communal.

### **Questions Diverses**

Un achat de matériaux à hauteur de 2 098,50€ est prévu pour la rénovation de l'assemblée des Pradeaux. Les habitants réaliseront eux même les travaux.

La Parcelle D 1918, d'une surface 217 m<sup>2</sup>, propriété de la SAS DU MONT PIDGIER, de Mr Etienne LORET et Mme Stelly Marie-Jeanne BIMANE, de la société SCI JEM, de Mr Jérémie MONTAGNON époux de Mme Edith SIMOND, de Mr Fabien Jean-François BRUYAS et Mme Perrine Laëtitia FORESTIER sera rétrocédée à titre gracieux à la commune de Saint-Hostien.

L'association « LIRE ET DECOUVRIR » a été créée dans le but d'animer la bibliothèque municipale et de proposer une offre culturelle à Saint-Hostien. Le 26 juin 2022, l'association prévoit l'organisation de la journée « Saint-Hostien fête sa bibliothèque ». L'équipe est composée de Cécile Simonnot, Marie Souvignet, Erwan Le Roy-Arnaud, Rachel Crespy et Alexandre Le Roy-Arnaud.

Il a été acté l'achat d'un défibrillateur.

Un mur est en cours de réalisation en commun avec Monsieur Roger Delorme sur Rabeyrine sur un bien sectional. Le chemin a été décaissé pour éviter de construire un mur trop haut et trop coûteux. Il a été convenu, que Monsieur Roger Delorme fournira l'ensemble des matériaux et du matériel et que la mairie apportera un soutien de main d'œuvre.